



Communiqué de presse

Paris, le 10 juillet 2019

Attribution de trois nouveaux labels *Ville ou Pays d'art et d'histoire*

Franck Riester, ministre de la Culture, sur proposition du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, réuni le 20 juin dernier, décide d'attribuer le label *Ville et Pays d'art et d'histoire* (VPAH) à un nouveau territoire et d'étendre le label à deux territoires déjà labellisés.

L'attribution du label *Ville et Pays d'art et d'histoire* s'inscrit dans l'action du ministère de la Culture en faveur de la sensibilisation de tous les publics à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. La valorisation du paysage et de l'architecture du XX^e siècle font également partie des priorités inscrites dans les conventions *Villes et Pays d'art et d'histoire* signées par les collectivités qui s'engagent ainsi dans une démarche globale de promotion de leur territoire et de développement durable de celui-ci.

Pour Franck Riester, « *Le label Ville et Pays d'art et d'histoire est un remarquable outil de démocratisation culturelle qui permet au citoyen d'accéder à une offre culturelle de qualité visant à une meilleure compréhension de son cadre de vie, là même où la culture peine parfois à se développer. Je me félicite du partenariat fécond qu'il instaure entre l'État et les collectivités territoriales, ainsi que de la place que celles-ci donnent au label en l'inscrivant au sein même de leur projet de territoire.* »

Le réseau des *Villes et Pays d'art et d'histoire* participe activement à l'ensemble des actions de valorisation de l'architecture organisées par le ministère.

La convention *Pays d'art et d'histoire* de la Vallée d'Abondance (6 communes) a été signée en 2003 et renouvelée en 2014. L'extension du *Pays d'art et d'histoire* à la **Communauté de communes Pays d'Evian-vallée d'Abondance** ouvre de nouveaux champs pour la médiation de l'architecture et du patrimoine, le territoire intégrant des paysages de montagne, des espaces lacustres (le lac Léman) et urbains (Evian les Bains).

L'extension du *Pays d'art et d'histoire* du Haut-Allier qui concernait 26 communes pour en comprendre désormais 118 est un projet ambitieux qui devra bénéficier d'un accompagnement renforcé des services du ministère de la Culture pour parvenir, notamment, à développer la qualité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire du **Syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier**.

Le label *Ville d'art et d'histoire* est attribué à la ville de **Nice**, ville en mutation et candidate à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le label permettra d'accompagner la mutation du territoire (extension du réseau du tram, végétalisation de la ville), de valoriser la richesse de son architecture et de son patrimoine, et d'apporter un soutien aux habitants dans la transformation du bâti quotidien.

Le Conseil national a par ailleurs annoncé le renouvellement des conventions des *Villes d'art et d'histoire* de Montauban (Occitanie), Perpignan (Occitanie), Vannes (Bretagne) et du *Pays d'art et d'histoire* de Provence Verte Verdon (PACA).

Le réseau des *Villes et Pays d'art et d'histoire* compte désormais 196 territoires : 124 *Villes d'art et d'histoire* et 72 *Pays d'art et d'histoire*.

L'Association nationale des Sites et Cités remarquables participe au dynamisme du réseau, en proposant notamment des formations pour les élus et les techniciens des territoires labellisés *Ville ou Pays d'art et d'histoire* ou dotés d'un *Site patrimonial remarquable* (SPR).

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la
communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC